

# Autorisation de conduite Chariot Cat 4 Débutant

afpi formation

Formations Réglementaires

20/12/2024

## Public et prérequis

Toute personne âgée de plus de 18 ans amenée à utiliser un chariot élévateur de cat. 4.

La personne doit être reconnue "APTE" par la Médecine du Travail

## Les objectifs

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité : - un chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure ou égale à 6000Kg (cat. 4)

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Le programme et le support de formation se réfèrent à l'annexe 2 de la recommandation R 489
- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

## Programme

### Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

### Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Circuler à vide et en charge
- Manœuvres
- Prendre déplacer et déposer au sol une charge palettisée
- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
- Chargement déchargement d'un véhicule depuis le sol
- Prise, transport et dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable
- Fin de poste maintenance

## Modalité d'évaluation

### CENTRES DE FORMATION

**Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune**

### DURÉE DE LA FORMATION

**3 jours**

### ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + afpi

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

### 10 CENTRES

dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Boulogne - 03 21 87 79 06  
Cambrai - 03 27 70 34 23  
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31  
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31  
Dunkerque - 03 28 59 32 90  
Lille - 03 20 94 76 73  
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06  
Etaples - 0654769800  
Maubeuge - 03 27 53 14 00

**Qualopi**  
certification  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Le présent diplôme a été délivré par AFPI Formation  
à titre de reconnaissance des compétences  
acquises en formation  
RÉFÉRENT DE COMPÉTENCES  
PROFESSEMENT DE FAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.

## Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

## Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3

Boulogne - 03 21 87 79 06  
Cambrai - 03 27 70 34 23  
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31  
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31  
Dunkerque - 03 28 59 32 90  
Lille - 03 20 94 76 73  
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06  
Etaples - 0654769800  
Maubeuge - 03 27 53 14 00